

## **L'implacable machine à faire reculer les droits des femmes**

*di Corinne Frilet*

Il pourrait s'agir d'une simple brèche si elle n'était pas significative du séisme continu que subissent les droits des femmes ces dernières années. Pour la première fois depuis sa création en 1946 à New York, la Commission de la condition de la femme (CSW) a dû faire adopter ses conclusions finales par vote, au lieu du traditionnel consensus, de mise depuis quatre-vingts ans. Du jamais-vu dans ce forum, le plus important sur la question des droits des femmes, et dont les « conclusions concertées » servent de référence, de langage « agréé » au sein des gouvernements et des agences onusiennes, opposable à quiconque chercherait à revenir en arrière. Mais ce 9 mars 2026, à l'image du droit international ou du multilatéralisme, la mécanique bien huilée de la CSW a volé en éclats sous les coups de boutoir de l'administration américaine.

La délégation des Etats-Unis avait d'abord tenté de reporter l'adoption du texte, puis d'en obtenir le retrait, avant de proposer 70 amendements ciblant les références à la santé reproductive, à l'égalité de genre et à la régulation de l'intelligence artificielle. Au final, le texte fut adopté sans les amendements, et sur 44 voix exprimées parmi les 55 Etats membres, 37 pays se sont prononcés pour, six se sont abstenus (dont cinq d'Afrique et l'Arabie saoudite), et un seul, les Etats-Unis, n'a pas signé. Mais, même si sur le papier l'arithmétique a fonctionné, pour les défenseurs des droits des femmes, la portée symbolique de cette remise en cause du consensus reste monumentale. D'une violence inouïe pour celles et ceux qui perpétuent l'héritage des militantes qui ont fondé la Commission. « *Il s'agit là d'une bascule inédite*, explique Julie Gonnet, responsable du genre, de l'égalité et de l'inclusion à l'Agence française de développement et présente à New York durant la CSW. *Les positions portées*

*notamment par la délégation américaine visaient à remettre en cause certains acquis fondamentaux. »*

Mais la fragilisation des droits des femmes en Occident n'est pas née avec Donald Trump. Elle s'est construite par couches successives, portée par un mouvement transnational qui a su patiemment investir les institutions, avant de les conquérir. Déjà en 1991, la journaliste américaine Susan Faludi décrivait sous le mot « backlash » (« retour de bâton ») la poussée des mouvements conservateurs contre les droits des femmes. Un terme qui reste plus que jamais d'actualité, alors que les mouvements « anti-genre » n'ont jamais atteint une telle ampleur, aux Etats-Unis comme en Europe et même en France.

Dans sa résolution datée de mars 2026, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) tire ainsi la sonnette d'alarme : *« En cinq ans, les mouvements “anti-genre” auraient levé 1,18 milliard de dollars [plus de 1 milliard d'euros] en Europe, soit une multiplication par quatre par rapport à la précédente décennie. La France est le deuxième pays européen à enregistrer le chiffre le plus élevé de sources de mouvements “anti-genre”, juste derrière la Hongrie »*, indique-t-il. Ces mouvements, explique le CESE, bénéficient du soutien de chrétiens conservateurs, de milliardaires russes et américains et d'élites technologiques. En s'alliant à des gouvernements illibéraux, ils cherchent à capter les financements publics européens pour leurs campagnes anti-avortement, contre l'éducation sexuelle et pour la formation de futurs cadres. Et leur action est diablement efficace.

En Hongrie, les femmes sont désormais obligées d'écouter les battements de cœur de leur fœtus avant un avortement. En Italie, la présence des groupes provie est autorisée dans les cliniques de consultation pré-IVG (interruption volontaire de grossesse) depuis avril 2024. En Croatie, une alliance croissante entre militants anti-avortement et Eglise catholique a entraîné plusieurs tentatives de restriction de l'accès à l'avortement.

### **Bilan humain désastreux**

La Pologne, longtemps présentée comme un cas extrême et isolé, n'est plus une exception : elle a été l'un des premiers pays d'Europe à libéraliser l'avortement, avant que ce droit ne recule sous la pression des mouvements conservateurs. Aux Etats-Unis,

en 2022, la Cour suprême a annulé l'arrêt *Roe vs Wade* (qui, depuis 1973, accordait aux Américaines le droit d'avorter dans tout le pays), renvoyant la question aux Etats fédérés. Au Texas, en Alabama, au Missouri ou en Géorgie, l'avortement est désormais quasi totalement interdit. Une liste non exhaustive et qui donne le tournis.

Malheureusement, ce backlash fondé sur l'idéologie du genre ne s'arrête pas à nos frontières. Il ruisselle implacablement vers les pays du Sud. Aussi sûrement que les mouvements « anti-genre » s'enrichissent et gagnent en puissance au Nord, le Sud subit de plein fouet la baisse des subventions occidentales.

Parmi elles, l'annonce de la fermeture de l'Agence américaine pour le développement international (Usaid), en février 2025, constitue l'attaque la plus agressive contre l'aide humanitaire en général, mais plus encore sur l'aide aux femmes. Car dans les rares programmes maintenus, la « Global Gag Rule » américaine (cette « règle du bâillon mondial », qui interdit le financement par les Etats-Unis des organisations internationales proposant des services d'avortement ou délivrant des informations à ce sujet) s'applique et stipule que les organisations qui veulent recevoir leur aide doivent s'engager à ne pas lancer de programme sur l'avortement, le genre ou les droits LGBTQ+.

Un chiffre parmi d'autres : selon la revue scientifique *The Lancet*, l'arrêt du financement américain entraînerait, entre 2025 et 2030, de 40 millions à 55 millions de grossesses non désirées et de 12 millions à 16 millions d'IVG non médicalisées supplémentaires dans 51 pays. Au-delà d'un bilan humain désastreux, cette baisse des aides réduit considérablement l'espace des défenseurs des droits des femmes. Car si, malgré le refus américain de signer, le texte de la CSW a pu être adopté, c'est surtout grâce à la mobilisation de femmes et d'hommes qui ont âprement négocié.

*« La société civile et les mouvements associatifs ont joué un rôle décisif dans l'obtention de ce résultat. Des organisations et des militantes féministes ont suivi de près les négociations, coordonné des actions de plaidoyer dans les capitales et mobilisé les gouvernements pendant des mois »,* peut-on lire dans le rapport d'Amnesty International, le 9 mars. La résistance est toujours là, mais pour combien de temps encore si les fondamentaux, eux, finissent par s'écrouler ?